

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 avril 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 627)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE1438

présenté par

M. Ruffin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguier, Mme Rubin et Mme Taurine

ARTICLE 11

À l'alinéa 2, après le mot :

« biologique »,

insérer les mots :

« ou bénéficiant de labels reconnus relatifs au bien-être animal ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement nous proposons de prendre en compte le bien-être animal dans la composition des repas des restaurants collectifs.

En effet, si nous sommes convaincus qu'il faut réduire la part des protéines carnées dans la composition des repas des restaurants collectifs, il faut aussi que le choix de la viande servie ait comme critère le bien-être animal. La commande publique et la restauration collective privée doivent jouer un rôle d'entraînement et de changement des pratiques dans l'alimentation et dans les modes de production. Ce débouché conséquent encouragera le développement des pratiques d'élevage prenant en compte le bien-être animal.